

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF630

présenté par

M. Allisio et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	50 000 000
Banque de la démocratie <i>(ligne nouvelle)</i>	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une banque de la démocratie, promesse datant de 2017 du président de la République alors candidat, apparaît comme une nécessité afin d'aller dans le sens de la rénovation de notre démocratie. Rappelons que le principe de cette mesure a été entériné par l'Assemblée Nationale par le vote de la loi du 15 septembre 2017 relative à la confiance dans la vie politique, et que le Gouvernement devait la mettre en place par ordonnance dans les neuf mois, ce qui n'a pas été fait.

Il est parfaitement anormal que des candidats et partis politiques puissent avoir, dans une grande démocratie, d'immenses difficultés à obtenir un prêt bancaire afin de financer leurs campagnes et

leurs activités, et puissent se trouver dans l'obligation de solliciter ces emprunts auprès d'établissements bancaires étrangers.

En ce sens, cet amendement vise à abonder un nouveau programme intitulé « Banque de la démocratie » de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. A des fins de recevabilité financière, les crédits de l'action 01 « État-major et services centraux » du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » sont réduits du même montant en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.